

Déterminés à changer la donne !

**ENSEMBLE !**



**SNUipp - FSU 28**  
**3, rue Louis Blériot**  
**28300 CHAMPHOL**  
**Tel: 02.37.21.15.32**  
**Port: 06.80.30.33.07**  
**Fax: 02.37.21.39.89**

Jean-Christophe Rétho  
Secrétaire départemental SNUipp-FSU 28

À

M. l'Inspecteur d'Académie d'Eure-et-Loir

Champhol, le 21 janvier 2013

**Objet** : Votre circulaire : « exercice du temps partiel - année scolaire 2013-2014 »

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Par circulaire du 17 janvier 2013 vous précisez les modalités et procédures des demandes de temps partiels pour l'année scolaire 2013-2014.

Cette circulaire nous paraît discriminatoire pour les quotités proposées aux enseignants du premier degré, or vous comme nous êtes attachés au principe d'équité.

Si nous entendons la nécessité pour les services d'obtenir au plus tôt les demandes de nos collègues pour les instruire dans les meilleurs délais, il n'en demeure pas moins que l'absence d'informations officielles sur le dossier des rythmes scolaires et les incertitudes qui en découlent, empêchent nos collègues de se positionner.

Dans ce contexte, et à l'heure où aucuns décrets ni circulaires ne sont parus sur les rythmes et les obligations de services des enseignants, nous vous demandons de retirer cette circulaire.

La demande des intéressés devant être présentée avant le 31 mars précédant l'ouverture de l'année scolaire, il nous paraît possible de retarder les échéances.

Nous vous demandons de bien vouloir mettre cette question à l'ordre du jour du Groupe de Travail du 29 janvier prochain. Vous aviez pris l'engagement, lors de notre rencontre le 6 décembre dernier, que la question du temps partiels fasse l'objet d'une telle réunion.

Restant à votre disposition, recevez Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le secrétaire départemental du SNUipp-FSU 28

Jean-Christophe Rétho



Le service public d'éducation, nos métiers,  
on les aime, **ensemble** on les défend !

